



# Avez-vous un problème de fumée de bois?



Saviez-vous que la fumée du bois est composée de plus de 100 produits toxiques différents, dont les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les composés organiques volatils (COV), les particules fines ( $PM_{2,5}$ ) et le monoxyde de carbone (CO)? En fait, sur une base annuelle au Québec, le chauffage au bois contribue à 46 % des émissions des  $PM_{2,5}$  provenant de source humaine (industrie, transport, etc.). Ces particules ont la capacité de pénétrer profondément dans les poumons. Les personnes souffrant de maladies cardiovasculaires et respiratoires, de même que les enfants et les personnes âgées, sont vulnérables à la présence de ces contaminants dans l'air. Voici quelques trucs pour réduire la quantité de fumée provenant de votre appareil:

## Ne pas...

- ... utiliser votre poêle à bois ou votre foyer à moins que ce ne soit nécessaire
- ... chauffer au bois lorsqu'un avertissement de smog hivernal est en vigueur, à moins que le chauffage au bois soit votre seule source de chauffage
- ... brûler d'ordures, de plastique, de papier glacé et de carton
- ... brûler de bois vert ou humide, de bois de grève, de bois peint ou teint, de l'aggloméré et du contreplaqué
- ... ranger votre bois dans un environnement humide
- ... laisser dormir le feu et ne pas fermer les registres d'air.



## À faire...



Utiliser votre poêle à bois ou votre foyer **seulement** si c'est nécessaire

S'informer des conditions de smog hivernal et respecter les avis de restriction relatifs au chauffage au bois

Faire un petit feu de flamme vive

Brûler du bois sec et propre

Si possible, changer pour un autre type de chauffage que le chauffage au bois

Si vous devez chauffer au bois, remplacer votre appareil par un poêle certifié EPA.